



AUSGLEICHKASSE DES KANTONS BERN
CAISSE DE COMPENSATION DU CANTON DE BERNE

Rapport annuel 2025



«Nos nouveaux espaces clientèle représentent ce qui nous tient à cœur: l'ouverture et la relation d'égal à égal.»

«Les prescriptions réglementaires constituent le cadre contraignant de notre travail. À l'intérieur de ce cadre, nous poursuivons le développement de notre organisation de manière responsable.»



Sommaire

04–05

Éditorial

Dóra Makausz, directrice

06–07

À propos de nous

Vision, charte et organisation

09

**Projets réglementaires
et numérisation**

10

**Transfert de la commune
de Moutier**

11

Investissements stratégiques

12

Orientation clientèle

15

Conditions-cadres financières

16–19

Comptes annuels

Caisse de compensation du canton
de Berne et caisse d'allocations
familiales du canton de Berne

20–29

Chiffres clés

Cotisations, prestations, personnel

30

Rapport de l'organe de révision

32

Mentions légales

Éditorial

Les prescriptions réglementaires sont souvent perçues comme un fardeau. On les associe à la paperasserie, aux contrôles et à une charge de travail supplémentaire. Mais chaque prescription repose sur une pensée qui s'est développée à partir de l'expérience, des attentes de la société et des processus d'apprentissage. Une fois que l'on a compris cette idée de base, on en perçoit l'objectif réel. La réglementation est source de confiance, de stabilité et de repères.

De nombreuses règles reprennent des évolutions qui se font sentir depuis longtemps dans la société. Elles fixent ce que nous considérons comme sûr ou équitable et protègent les personnes qui dépendent d'un cadre clair. En ce sens, ces règles constituent moins une ingérence qu'une base commune qui facilite la cohabitation et la collaboration.

Les exigences réglementaires sont pesantes: elles nécessitent du temps, de l'argent et de l'expertise. Il est donc essentiel de les mettre en œuvre avec efficacité et en utilisant judicieusement les moyens disponibles. C'est ce que nous avons continué de faire en 2025, en cherchant à les mettre en œuvre de façon pratique et responsable.

Transformation numérique

La numérisation en est un exemple clé. Elle n'est pas seulement une conséquence de prescriptions légales puisqu'elle offre également des avantages concrets. Elle accroît la sécurité grâce à des processus clairs et crée de la transparence, car les clientes et clients peuvent voir à tout moment où en est leur demande. Elle est aussi synonyme d'efficacité, car elle libère des ressources pour le conseil et les tâches complexes. Ce qui est essentiel, c'est que la numérisation ne soit pas une simple transposition des processus analogiques, mais une réorganisation centrée sur les besoins des personnes.

Les prescriptions réglementaires évoluent au fil du temps. Elles constituent une réponse aux nouveaux risques, aux évolutions techniques et aux tendances de la société. La transformation numérique le montre clairement. Elle illustre le fait que nous ne nous contentons pas de respecter les directives, mais que nous réfléchissons activement à l'avenir.

Facteur humain

La réglementation ne peut fonctionner que si elle est comprise et soutenue. Il ne s'agit pas de suivre strictement les règles. Il s'agit plutôt de s'inscrire dans un système fiable qui empêche les abus et offre une sécurité juridique tant aux personnes assurées qu'aux institutions. Par la mise en œuvre des exigences réglementaires, nous contribuons donc au bon fonctionnement de notre système commun.

Investissements stratégiques

Ce rapport montre comment nous avons mis en œuvre les directives de l'année dernière et quels investissements nous avons réalisés à cet effet. Nous avons notamment investi dans notre informatique, dans le développement de notre personnel et dans le renforcement de notre orientation clientèle. Nous avons réexaminé les mesures que nous avons prises dans le cadre de la stratégie 2030. Certains projets ont pu être achevés. D'autres restent en place et constituent le socle des étapes suivantes.

Les tâches qui nous attendent sont exigeantes et nécessitent un développement continu de notre méthode de travail. Lorsque nous considérons l'avenir, nous voyons clairement que nous devons adapter certains processus existants. Grâce à l'automatisation et à la numérisation, nous supprimons progressivement des activités récurrentes et nous dégageons ainsi de nouvelles marges de manœuvre. Ces changements permettent de mettre davantage l'accent sur un traitement plus rapide, sur le conseil et sur les activités créatrices de valeur. Nous posons ainsi les bases de la durabilité et de la pérennité de notre travail.

Je remercie chaleureusement tous les membres de notre personnel pour leur dévouement quotidien et les organes de surveillance pour leur accompagnement engagé tout au long de notre parcours commun.

Dóra Makausz

Directrice



À propos de nous

Notre vision

En tant que caisse de compensation du canton de Berne, nous fournissons des prestations efficaces et de qualité dans le domaine des assurances sociales. Ce faisant, nous accompagnons nos clientes et clients avec professionnalisme et motivation, en nouant avec eux une relation d'égal à égal. Nous sommes un employeur attractif et notre personnel est fier de faire partie de notre entreprise.

Notre charte

Nous incarnons notre orientation vers le service

Nous faisons preuve d'engagement, d'équité et d'intérêt vis-à-vis de nos clientes et clients pour répondre au mieux à leurs besoins. Nous considérons les nouvelles exigences et l'évolution des besoins comme des opportunités de créer une valeur ajoutée durable tout en respectant les exigences légales.

Nous avons un devoir envers notre personnel

Le climat de respect que nous incarnons témoigne de notre diligence dans nos relations avec notre personnel. Nous rendons nos actions compréhensibles en lui fournissant rapidement des informations transparentes et en lui donnant la possibilité de participer aux processus décisionnels. Nous avons fait du développement individuel un élément central de notre engagement. Nous créons des emplois et des places de formation en conséquence et assumons ainsi notre responsabilité sociale et sociétale.

Nous organisons notre travail avec efficacité et efficience

Nous misons sur l'établissement de structures claires, de processus solides et d'interfaces fonctionnelles. L'optimisation régulière de nos activités est un élément important de notre démarche. Nous utilisons nos ressources de manière responsable.

Nous communiquons de manière proactive et adaptée aux destinataires

Nous informons notre clientèle et nos autres parties prenantes au sujet de nos tâches de manière ouverte et compréhensible. Nous attachons une importance particulière à un dialogue respectueux. Nous favorisons ainsi la compréhension de nos activités.

Organisation

Nous sommes une institution de droit public indépendante. Nos activités reposent sur des bases légales et des mandats. Notre mission principale est l'exécution de l'assurance-vieillesse et survivants. La Confédération et le canton peuvent tous deux nous confier d'autres missions, par exemple l'octroi des allocations familiales et des prestations complémentaires. La surveillance technique incombe à l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), tandis que le conseil de surveillance est compétent pour les questions administratives. Le conseil de surveillance est présidé par la cheffe de la Direction de l'intérieur et de la justice du canton de Berne, Evi Allemann.

Conseil de surveillance de la CCB

(état au 31.12.2025)

PRÉSIDENTE

Evi Allemann

Conseillère d'État, cheffe de la Direction de l'intérieur et de la justice du canton de Berne

VICE-PRÉSIDENTE

Marianne Streiff-Feller

Ancienne conseillère nationale, coprésidente d'ARTISET

Jürg Brechbühl

Ancien directeur, Office fédéral des assurances sociales (OFAS)

Manfred Bühler

Conseiller national, maire de Cortébert (BE)

Cyril Friche

Responsable Digital Office et membre de la direction du Centre hospitalier Bienne

Thomas Harnisch

CEO de Gewa

Eva Meroni

Directrice
Profil Travail & inclusion

Dirigée par Dóra Makausz, la CCB est divisée en quatre domaines: la division Cotisations et allocations (DCA), dirigée par le directeur adjoint Martin Benz, la division Prestations complémentaires (DPC), dirigée par Karin Schreiber, la division Rentes et indemnités journalières (DRJ), dirigée par Emanuel Lauber, et la division Support et services (DSS), dirigée par Fritz Marti.

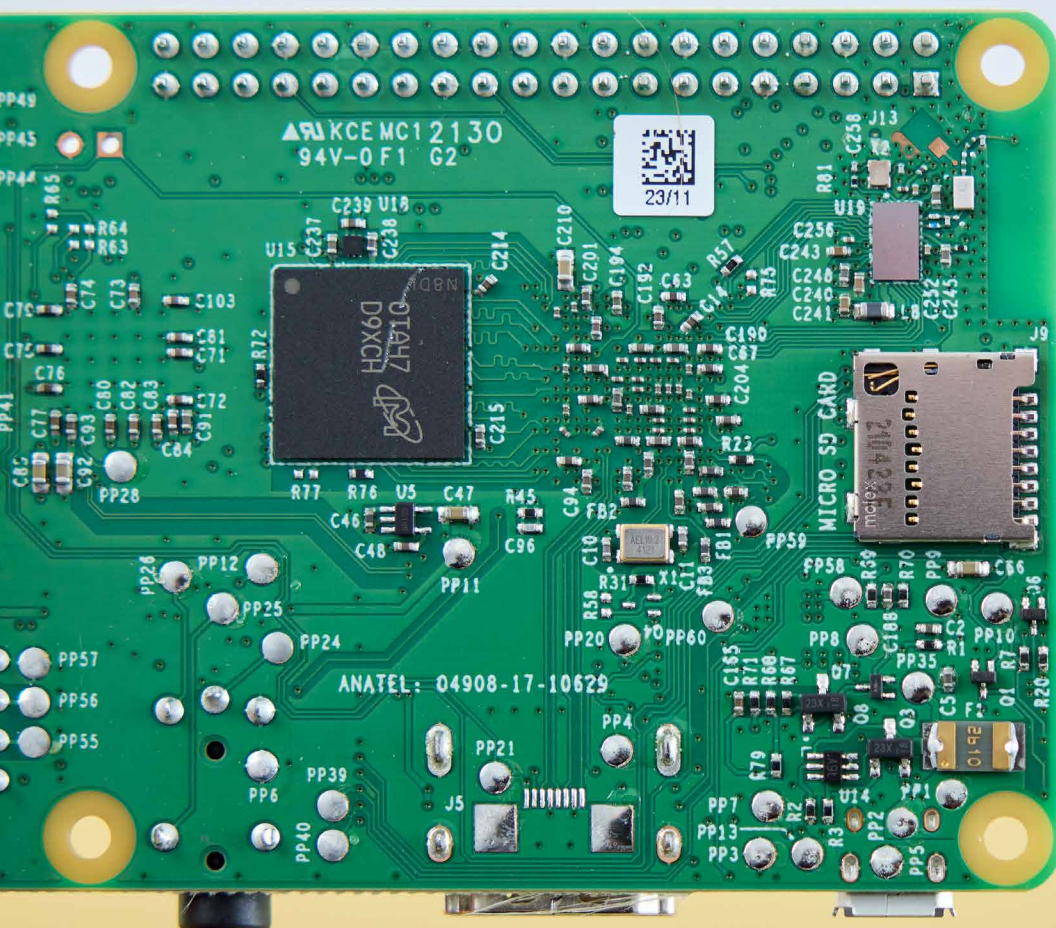
Les agences subordonnées aux communes sont les premiers interlocuteurs pour les membres et les personnes assurées.



Direction de la CCB

De gauche à droite: Martin Benz, chef de la division Cotisations et allocations/directeur adjoint; Emanuel Lauber, chef de la division Rentes et indemnités journalières; Dóra Makausz, directrice; Fritz Marti, chef de la division Support et services; Karin Schreiber, cheffe de la division Prestations complémentaires

«Conformément à la loi sur la numérisation du canton de Berne, la caisse de compensation est tenue d'offrir à sa clientèle des possibilités d'échange numériques d'ici 2029 au plus tard.»



Projets réglementaires et numérisation

Nous avons revu en 2025 les fondements de notre ePortail. L'interface est aujourd'hui plus facile à utiliser et offre des fonctions supplémentaires. L'utilisation montre que l'offre suscite de l'intérêt et qu'elle est activement utilisée. En ce qui concerne les attestations de salaire, nous pouvons désormais traiter automatiquement environ deux tiers des saisies électroniques. Depuis le lancement, le nombre de nouvelles utilisatrices et nouveaux utilisateurs a nettement augmenté par rapport à l'année précédente.

Dans le domaine des allocations pour perte de gain, le premier traitement numérique a débuté en février 2026 dans le secteur de la jeunesse et du sport. Nous avons adapté nos processus en 2025 et étendu l'ePortail pour que le lancement soit un succès.

Depuis début 2025, les employeurs dans les ménages privés peuvent verser les primes de l'assurance-accidents par l'intermédiaire de la caisse de compensation avec les cotisations habituelles. Le décompte est ainsi plus simple et s'effectue auprès d'un seul et même prestataire. Solida Versicherungen AG prend en charge les prestations en cas de sinistre. Les premières inscriptions ont eu lieu, et nous prévoyons que bon nombre d'employeurs passeront à cette solution, car ils étaient nombreux à avoir opté pour la procédure simplifiée avec une assurance-accidents séparée.

Pour les indemnités journalières AI, nous avons besoin que les employeurs et les institutions nous fassent parvenir des attestations de présence chaque mois. Celles-ci étaient auparavant souvent envoyées par courrier ou par e-mail et devaient être vérifiées manuellement. Depuis juillet 2025, les attestations peuvent être transmises directement via l'ePortail. Les données entrent ainsi dans nos systèmes, le traitement devient plus rapide et s'effectue en partie de façon entièrement automatisée, et le nombre d'erreurs diminue. Les employeurs sont rattachés en permanence.

Des améliorations ont également été apportées au niveau des inscriptions des personnes indépendantes. Auparavant, des documents manquaient régulièrement, ce qui entraînait des retards. Avec le rappel automatisé des documents en attente et le refus qui s'ensuit en l'absence de réaction, nous améliorons la qualité et gagnons du temps.

La législation sur l'administration numérique exige que les autorités gèrent leurs processus de manière numérique. Les contrats doivent être écrits, mais ils peuvent être signés électroniquement de manière juridiquement valable. La CCB a introduit la signature électronique qualifiée fin 2025. La direction et d'autres personnes autorisées l'utilisent déjà pour les contrats et les documents. Viendra ensuite le

cachet d'autorité et, plus tard, tous les membres du personnel recevront une signature électronique simple.

Sous la direction de l'Office fédéral des assurances sociales, une nouvelle interface avec la Centrale de compensation du 1^{er} pilier a été mise en place. Elle permet de rapprocher des données personnelles sur la base d'un identifiant unique. Le rapprochement initial étendu de la CCB s'est achevé avec succès en mars 2025. Nous sommes ainsi l'une des premières caisses à utiliser la norme de manière productive. La qualité des données s'en trouve améliorée et la comparaison est nettement plus rapide.

Transfert de la commune de Moutier

La votation fédérale du 28 mars 2021 a ouvert la voie au transfert de la commune de Moutier du canton de Berne au canton du Jura.

Après les négociations qui ont suivi, l'électorat des cantons de Berne et du Jura a approuvé le contrat sur le changement de canton, le Concordat de Moutier, au 1^{er} janvier 2026, dans le cadre d'une votation populaire le 22 septembre 2024.

Dans un troisième temps, l'Assemblée fédérale devait approuver le changement de canton pour que celui-ci puisse être exécuté. Le message correspondant du Conseil fédéral a été adopté le 27 novembre 2024. Le changement définitif a été approuvé lors du vote final du Parlement en mars 2025.

Il a donc fallu vérifier si les membres cotisants et les bénéficiaires de prestations de Moutier répondaient aux exigences du passage de la caisse de compensation du canton de Berne à l'établissement cantonal des assurances sociales du canton du Jura et, selon la situation, les transférer au 1^{er} janvier 2026.

Les deux caisses de compensation ont mis en place une organisation de projet afin d'identifier ensemble les personnes concernées, de les sélectionner et de procéder à leur transfert. Ces travaux de grande envergure ont exigé une grande attention et une grande connaissance des détails, car il s'agissait d'un changement inédit extraordinaire tant par le nombre de personnes concernées que par la complexité des transferts. Il en a résulté des tâches requérant une attention particulière, comme le changement des pensionnaires de home, car les deux cantons appliquent des tarifs différents. La bonne collaboration constructive entre les groupes de projet des deux caisses de compensation a permis un traitement ordonné tout en garantissant également en permanence la prise en compte en temps utile des changements récurrents.

Investissements stratégiques

La CCB oriente rigoureusement son activité en fonction des exigences accrues. Celles-ci sont posées par l'augmentation du nombre de clientes et clients, l'accroissement des exigences professionnelles et la tension sur le marché du travail. La stratégie 2030 adoptée il y a deux ans est mise en œuvre progressivement et produit désormais des effets évidents.

Des ressources suffisantes sont disponibles pour la mise en œuvre de la stratégie. Des investissements supplémentaires sont nécessaires pour le renouvellement technique et l'amélioration des processus. Ceux-ci sont financés à partir des réserves disponibles afin que les coûts d'exploitation courants restent stables. Une automatisation accrue devrait permettre de réduire les coûts à long terme. Des emplois supplémentaires ont été créés pour la mise en œuvre, afin de ne pas peser sur le traitement des affaires courantes.

En parallèle, nous investissons de manière ciblée dans notre personnel. Dans le cadre d'un vaste projet, nous avons revu l'ensemble des descriptifs de poste, des fonctions et des échelons de rémunération. Les résultats montrent que nos salaires sont conformes au marché et que seuls quelques ajustements ont été nécessaires. La carrière de spécialiste a également été introduite. Elle offre une possibilité d'évolution équivalente en plus de la carrière de cadre et crée des niveaux clairs. Le système de classement a été modernisé. Outre la fonction et l'échelon de cadre, nous prenons désormais aussi en compte des rôles clairement définis pour fixer les salaires.

Nous avons élaboré de nouveaux principes pour le développement de la direction et les avons ancrés dans l'organisation. L'objectif est d'instaurer une culture de direction commune qui donne une orientation, renforce la confiance et soutient les changements. Les cadres doivent accompagner leurs équipes dans un climat sûr et développer leurs propres capacités en permanence. La CCB adopte ainsi une démarche délibérée d'investissement dans son personnel.

Orientation clientèle

En 2025, la CCB a organisé une séance d'information pour les futures personnes retraitées. L'événement a attiré un public nombreux qui a pu se procurer une vue d'ensemble compréhensible des principales étapes concernant la retraite.

La rénovation complète prévue du bâtiment a été reportée pour des raisons de révision de priorités. Certains espaces ont toutefois fait l'objet d'améliorations ciblées. L'entrée et l'espace d'accueil sont aujourd'hui plus conviviaux et plus clairs. Les salles de réunion disposent d'une meilleure isolation phonique et d'un nouvel habillage qui crée un cadre plus intime tout en permettant l'ouverture. Un coin enfants a été aménagé dans une pièce.

De nombreuses formations ont eu lieu pour le personnel en contact avec la clientèle. Elles leur ont permis de se familiariser avec le langage clair et la gestion des situations complexes. Environ deux tiers des membres du personnel y ont participé et appliquent déjà ce qu'ils ont appris dans leur travail quotidien. Les retours montrent que la qualité du conseil s'améliore sensiblement.

«J'aime énormément la zone d'entrée. Les meubles et les couleurs ont été très bien choisis. Je m'en réjouis!»





«La stratégie est financièrement viable et les priorités sont clairement fixées.»

Conditions-cadres financières

La CCB est financièrement solide et satisfait à toutes les exigences réglementaires. Cela est confirmé par des audits externes réguliers. Toutefois, la planification à long terme montre que des investissements supplémentaires sont nécessaires pour mettre en œuvre l'orientation stratégique de manière cohérente. Ces investissements seront réalisés à partir des réserves existantes, de manière à ce que les membres n'aient pas supporter une contribution aux frais administratifs plus élevée.

Parallèlement, des mesures ont été définies pour financer à moyen terme les développements à partir des comptes courants. Le mandat principal de la CCB est et reste garanti, et les prestations pour les personnes assurées sont au centre des préoccupations, indépendamment des charges organisationnelles.

Les investissements sont nécessaires, car les applications spécialisées et l'orientation clientèle n'ont fait l'objet

que d'un développement limité au cours des dernières années. En outre, des prescriptions réglementaires relatives à la numérisation qui augmentent la sécurité et l'efficacité doivent être mises en œuvre. Nous sommes en mesure de réaliser ces projets avec nos propres ressources, sur la base de notre solidité financière. Des spécialistes internes préparent soigneusement les projets et les suivent.

Les réserves disponibles étant limitées, nous fixons des priorités claires. Nous mettons l'accent sur les projets ayant un avantage direct en termes d'efficacité et d'automatisation. L'objectif est de réduire durablement les coûts d'exploitation. Nous prévoyons une nette amélioration du résultat financier d'ici fin 2028. Celle-ci résultera d'ajustements réglementaires et de gains d'efficacité. Les départs naturels dû aux départs à la retraite et aux changements d'entreprise suffiront pour absorber les adaptations organisationnelles.

Caisse de compensation du canton de Berne

BILAN (en CHF)

ACTIFS	31.12.2025	31.12.2024	Différence	en %
Liquidités	12 398 257	8 950 482	3 447 775	38.5%
Avoirs en compte courant Personnes tenues de payer des cotisations	5 287 105	4 835 637	451 468	9.3%
Autres avoirs	4 552 424	8 683 589	-4 131 165	-47.6%
Placements de capitaux	27 236 278	28 291 543	-1 055 265	-3.7%
Immeubles	23 502 254	23 982 255	-480 001	-2.0%
Biens meubles	1	1	0	0.0%
Actifs transitoires	456 119	1 086 956	-630 837	-58.0%
Total des ACTIFS	73 432 438	75 830 463	-2 398 025	-3.2%
PASSIFS	31.12.2025	31.12.2024	Différence	en %
Dettes compte courant	3 316 878	5 421 836	-2 104 958	-38.8%
Provisions	28 214 849	27 650 471	564 378	2.0%
Passifs transitoires	80 950	181 849	-100 899	-55.5%
Réserves générales	42 576 306	46 477 799	-3 901 493	-8.4%
Résultat du compte d'administration (perte)	-756 545	-3 901 492	3 144 947	-80.6%
Total des PASSIFS	73 432 438	75 830 463	-2 398 025	-3.2%

COMPTE D'ADMINISTRATION (en CHF)

CHARGES	31.12.2025	31.12.2024	Différence	en %
Frais de personnel	31 333 229	27 881 803	3 451 426	12.4%
Frais de matériel (y compris informatique)	15 832 224	23 831 448	-7 999 224	-33.6%
Coûts locaux/immeubles	2 586 648	2 346 709	239 939	10.2%
Prestations de tiers	5 475 788	6 994 858	-1 519 070	-21.7%
Intérêts passifs/coûts de capital	79 575	96 607	-17 032	-17.6%
Amortissements	3 536 228	2 251 572	1 284 656	57.1%
Frais administratifs généraux	585 488	731 181	-145 693	-19.9%
Constitution de provisions	2 685 000	5 724 000	-3 039 000	-53.1%
Résultat du compte d'administration (perte)	-756 545	-3 901 492	3 144 947	-80.6%
Total des CHARGES D'ADMINISTRATION	61 357 635	65 956 686	-4 599 051	-7.0%
PRODUITS	31.12.2025	31.12.2024	Différence	en %
Contributions aux frais administratifs	20 780 913	20 574 645	206 268	1.0%
Produits de la fortune	4 466 679	4 319 178	147 501	3.4%
Rémunérations (émoluments)	2 212 509	2 201 932	10 577	0.5%
Produits de prestations	4 799 994	5 268 816	-468 822	-8.9%
Indemnités pour frais administratifs	24 630 412	26 046 371	-1 415 959	-5.4%
Produits d'administration généraux	297 447	389 597	-92 150	-23.7%
Remboursements	1 975 289	1 456 147	519 142	35.7%
Dissolution de provisions	2 194 392	5 700 000	-3 505 608	-61.5%
Total des PRODUITS D'ADMINISTRATION	61 357 635	65 956 686	-4 599 051	-7.0%

FONDS AVS/AI/APG (en CHF)

COTISATIONS	31.12.2025	31.12.2024	Différence	en %
AVS/AI/APG	1 633 673 147	1 597 888 207	35 784 940	2.2%
Assurance-chômage	286 862 031	281 640 899	5 221 132	1.9%
Allocations familiales agriculture	3 006 704	2 807 558	199 146	7.1%
Total des COTISATIONS	1 923 541 882	1 882 336 664	41 205 218	2.2%
PRESTATIONS	31.12.2025	31.12.2024	Différence	en %
Rentes AVS				
Rentes ordinaires	3 245 217 791	3 136 457 429	108 760 362	3.5%
Rentes extraordinaires	163 362	121 501	41 861	34.5%
Allocations pour impotent	55 632 386	52 527 203	3 105 183	5.9%
	3 301 013 539	3 189 106 133	111 907 406	3.5%
Prestations AI				
Rentes ordinaires	299 284 567	279 931 786	19 352 781	6.9%
Rentes extraordinaires	144 691 112	135 515 304	9 175 808	6.8%
Allocations pour impotent	42 068 717	40 033 614	2 035 103	5.1%
Indemnités journalières AI	29 306 990	28 024 089	1 282 901	4.6%
	515 351 386	483 504 793	31 846 593	6.6%
Prestations APG				
Allocations pour perte de gain	39 943 840	36 280 587	3 663 253	10.1%
Allocations de maternité	42 302 933	33 616 375	8 686 558	25.8%
Allocations de paternité	5 559 765	5 171 364	388 401	7.5%
Allocations de prise en charge	340 289	247 861	92 428	37.3%
	88 146 827	75 316 187	12 830 640	17.0%
Prestations allocations familiales agriculture				
en faveur des employés agricoles	2 696 018	2 821 105	-125 087	-4.4%
en faveur des agriculteurs indépendants et agricultrices indépendantes	9 807 140	9 454 612	352 528	3.7%
	12 503 158	12 275 717	227 441	1.9%
Redistribution				
Taxe sur le CO ₂	-763	8 741 742	-8 742 505	-100.0%
	-763	8 741 742	-8 742 505	-100.0%
Prestations CORONAVIRUS				
	5 586	42 106	-36 520	-86.7%
Total des PRESTATIONS	3 917 019 733	3 768 986 678	148 033 055	3.9%

Caisse d'allocations familiales du canton de Berne

BILAN (en CHF)

ACTIFS	31.12.2025	31.12.2024	Différence	en %
Liquidités	9 257 987	10 350 103	-1 092 116	-10.6%
Avoirs en compte courant	10 907 754	10 822 952	84 802	0.8%
Autres avoirs	637 015	498 881	138 134	27.7%
Placements de capitaux	240 136 418	213 807 814	26 328 604	12.3%
Comptes de régularisation/d'ordre	12 839 816	18 425 516	-5 585 700	-30.3%
Total des ACTIFS	273 778 990	253 905 266	19 873 724	7.8%
PASSIFS	31.12.2025	31.12.2024	Différence	en %
Dettes compte courant	30 890	3 472	27 418	789.7%
Provisions	1 103 742	1 085 237	18 505	1.7%
Corrections de valeur sur les placements de capitaux	24 495 000	21 777 000	2 718 000	12.5%
Réserves générales	231 039 557	206 494 703	24 544 854	11.9%
Résultat du compte d'exploitation et du compte d'administration (bénéfice)	17 109 801	24 544 854	-7 435 053	-30.3%
Total des PASSIFS	273 778 990	253 905 266	19 873 724	7.8%

COMPTE D'ADMINISTRATION (en CHF)

CHARGES	31.12.2025	31.12.2024	Différence	en %
Frais de personnel	1 924 226	1 895 094	29 132	1.5%
Frais de matériel (y compris informatique)	1 008 784	1 673 281	-664 497	-39.7%
Coûts des locaux	105 464	116 534	-11 070	-9.5%
Prestations de tiers	1 294 850	1 390 279	-95 429	-6.9%
Coûts du capital	403 534	377 984	25 550	6.8%
Amortissements sur immobilisations corporelles	174 140	78 023	96 117	123.2%
Frais administratifs généraux	2 541	2 804	-263	-9.4%
Corrections de valeur sur les placements de capitaux	626 426	5 567 584	-4 941 158	-88.7%
Constitution de provisions sur placements de capitaux	2 718 000	8 333 000	-5 615 000	-67.4%
Résultat du compte d'administration (bénéfice)	9 236 716	-	9 236 716	0.0%
Total des CHARGES D'ADMINISTRATION	17 494 681	19 434 583	-1 939 902	-10.0%
PRODUITS	31.12.2025	31.12.2024	Différence	en %
Rémunérations	185 774	206 473	-20 699	-10.0%
Produits de la fortune	3 820 888	3 251 172	569 716	17.5%
Corrections de valeur sur les placements de capitaux	13 474 691	10 762 554	2 712 137	25.2%
Remboursements	13 328	17 777	-4 449	-25.0%
Dissolution de provisions	-	-	-	0.0%
Résultat du compte d'administration (perte)	-	5 196 607	-5 196 607	-100.0%
Total des PRODUITS D'ADMINISTRATION	17 494 681	19 434 583	-1 939 902	-10.0%

COMPTE D'EXPLOITATION (en CHF)

CHARGES	31.12.2025	31.12.2024	Différence	en %
Allocations familiales	253 061 143	237 095 585	15 965 558	6.7%
Amortissements sur les demandes de restitution / remises	93 241	75 349	17 892	23.7%
Demandes de restitution allocations familiales	-763 537	-983 628	220 091	-22.4%
Excédent de produits Compte d'exploitation	7 873 086	29 741 461	-21 868 375	-73.5%
Total des CHARGES	260 263 933	265 928 767	-5 664 834	-2.1%
PRODUITS	31.12.2025	31.12.2024	Différence	en %
Cotisations	249 959 253	241 649 938	8 309 315	3.4%
Cotisations prescrites / avec remise	-862 411	-1 056 104	193 693	-18.3%
Compensation des charges	11 167 091	25 334 933	-14 167 842	-55.9%
Total des PRODUITS	260 263 933	265 928 767	-5 664 834	-2.1%

Principes de présentation des comptes: la présentation des comptes est conforme à la loi fédérale sur les allocations familiales et les aides financières allouées aux organisations familiales (LAFam) ainsi qu'aux actes législatifs cantonaux. En l'absence de réglementation, les dispositions des directives sur la comptabilité et les mouvements de fonds des caisses de compensation (DCMF) s'appliquent.

Prestations complémentaires

COMPTE D'EXPLOITATION (en CHF)

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES ANNUELLES	31.12.2025	31.12.2024	Différence	en %
à l'AVS	626 788 671	587 169 987	39 618 684	6.7%
à l'AI	327 464 316	303 457 670	24 006 646	7.9%
	954 252 987	890 627 657	63 625 330	7.1%
FRAIS DE MALADIE ET D'INVALIDITÉ	31.12.2025	31.12.2024	Différence	en %
à l'AVS	51 557 493	50 101 569	1 455 924	2.9%
à l'AI	28 133 939	26 731 806	1 402 133	5.2%
	79 691 432	76 833 375	2 858 057	3.7%
Total des PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES	1 033 944 419	967 461 032	66 483 387	6.9%

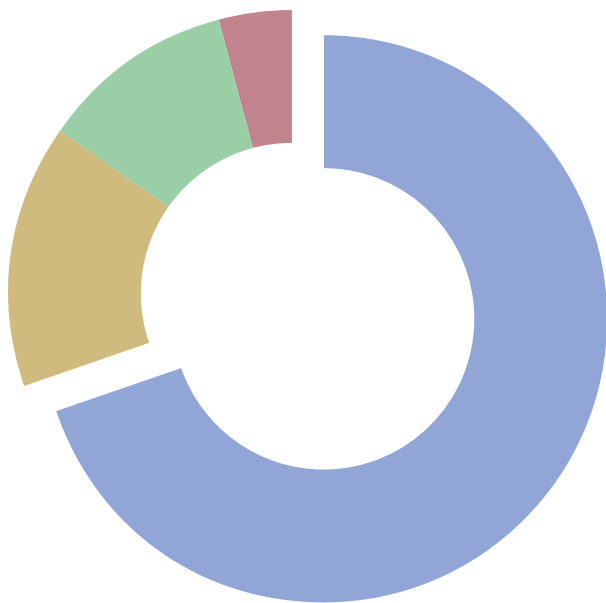
Prestations transitoires pour les chômeurs âgés et chômeuses âgées

COMPTE D'EXPLOITATION (en CHF)

PRESTATIONS TRANSITOIRES	31.12.2025	31.12.2024	Différence	en %
Prestations transitoires annuelles	3 385 779	2 569 348	816 431	31.8%
Frais de maladie et d'invalidité	55 623	66 461	-10 838	-16.3%
Total des PRESTATIONS TRANSITOIRES	3 441 402	2 635 809	805 593	30.6%

Cotisations au 1^{er} pilier et à l'assurance-chômage

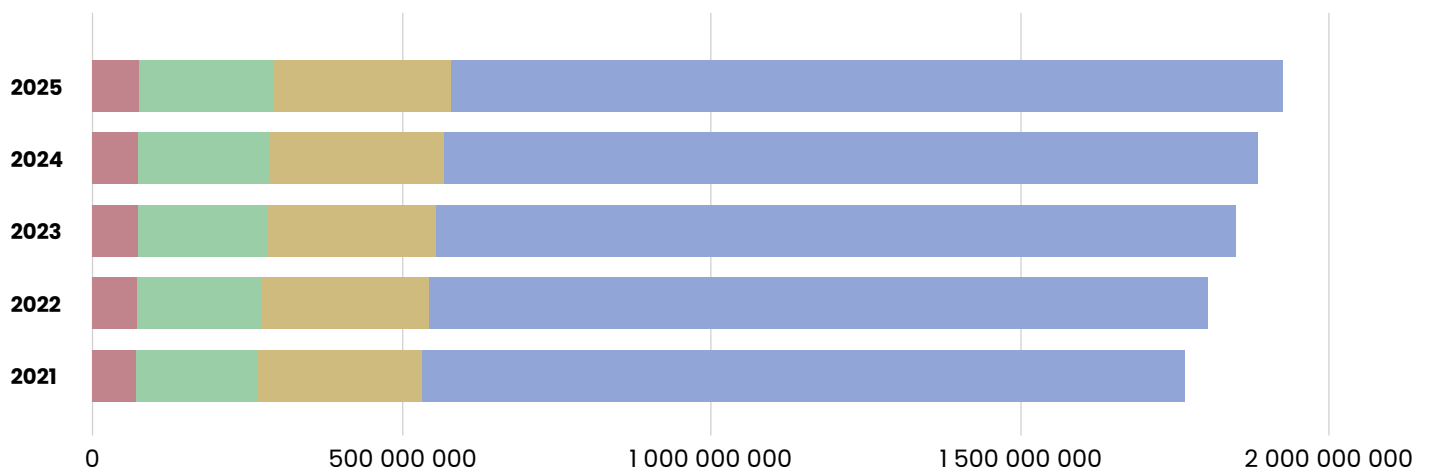
Recettes de cotisations en valeur absolue en CHF 1 920 535 178



- Cotisations à l'assurance-vieillesse et survivants
1 340 844 941
- Cotisations à l'assurance-chômage
286 862 031
- Cotisations à l'assurance-invalidité
215 768 151
- Cotisations aux allocations pour perte de gain*
77 060 054

Toutes les cotisations listées sont calculées sur la masse salariale. Les totaux partiels évoluent donc au même rythme par rapport à l'année précédente. Entre 2024 et 2025, on observe une augmentation de 2.2%, notamment en raison de la croissance économique.

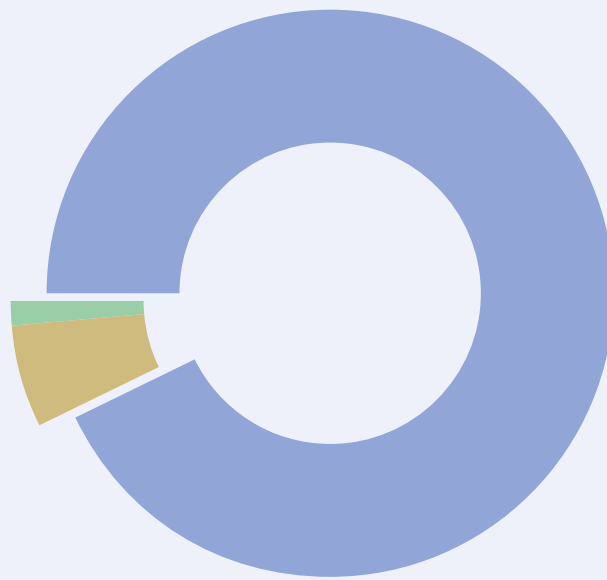
Évolution sur les 5 dernières années



Cotisations pour les allocations familiales

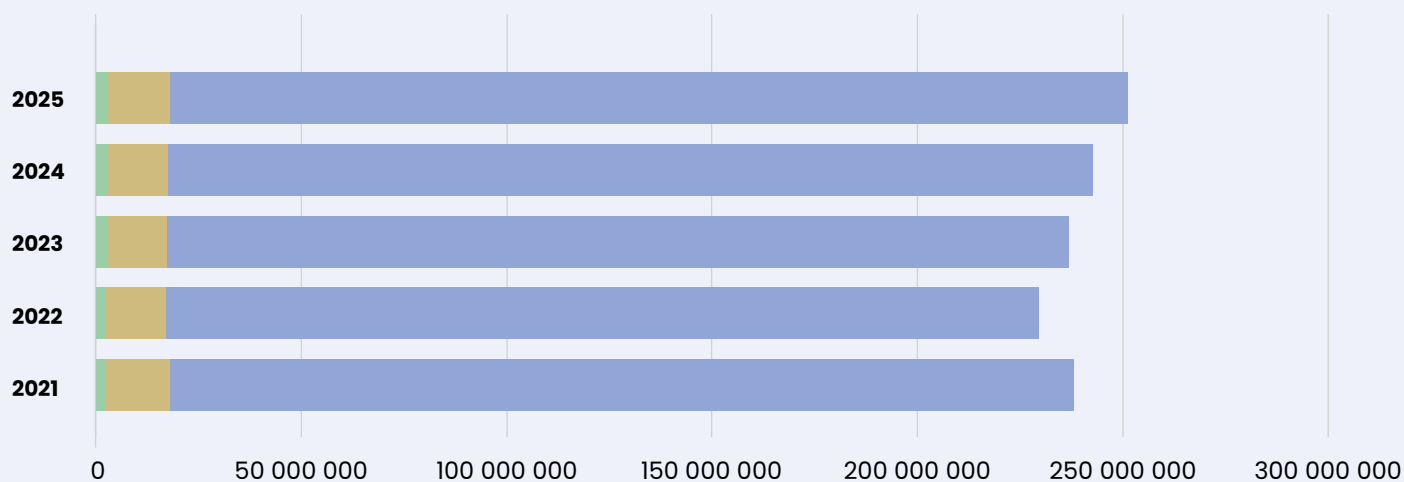
Recettes de cotisations en valeur absolue en CHF 252 103 546

- Cotisations allocations familiales employés
234 028 473
- Cotisations allocations familiales indépendants
15 068 369
- Cotisations allocations familiales agriculture
3 006 704



Les recettes provenant des cotisations ont augmenté de 3.4% par rapport à l'exercice précédent. Le taux de cotisation est resté constant à 1.5%.

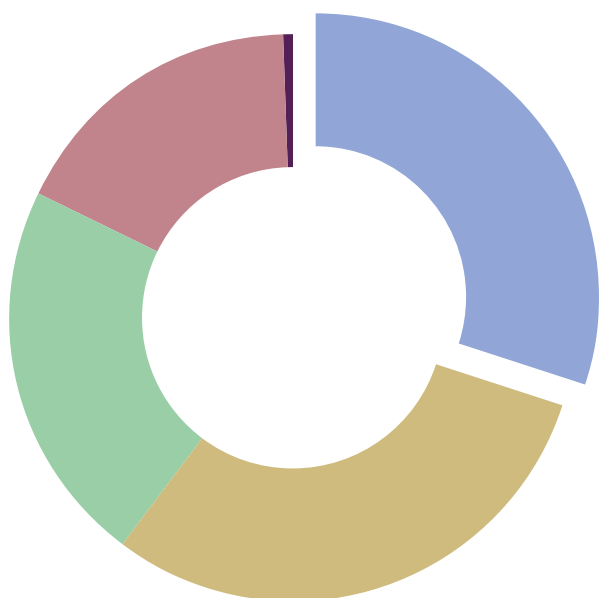
Évolution sur les 5 dernières années



L'évolution sur les 5 dernières années montre une évolution constante des recettes provenant des cotisations depuis 2022. Le recul de 2021 à 2022 est dû à la réaction tardive de l'économie à la pandémie de coronavirus.

Personnes assujetties au 1^{er} pilier et allocations familiales

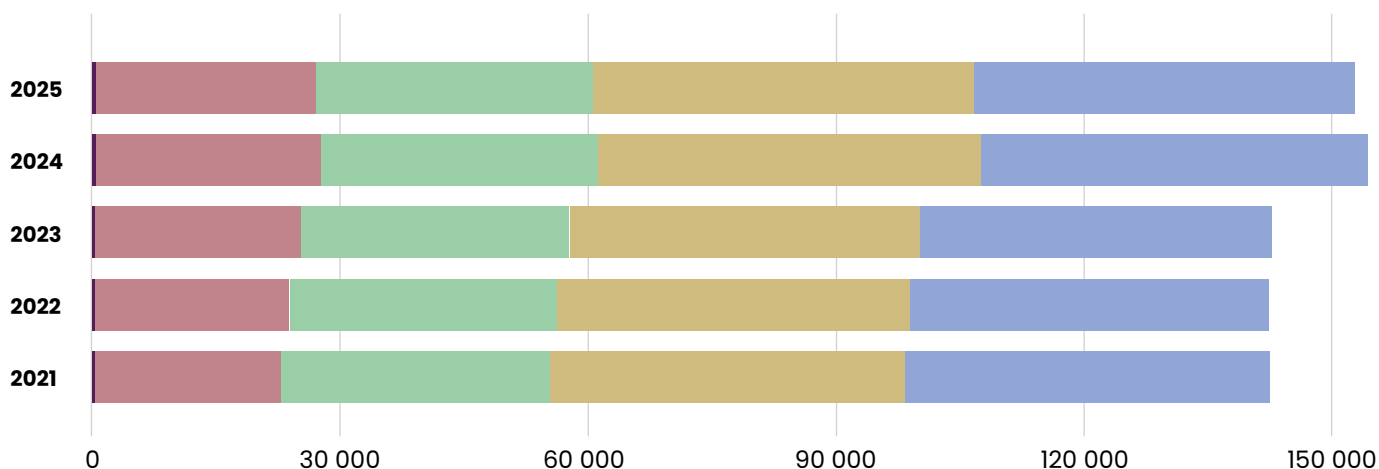
Nombre absolu de personnes assujetties 152 884



- Personnes sans activité lucrative
46 064
- Indépendants
46 198
- Employeurs
33 509
- Personnes assujetties qui ne doivent pas verser/décompter des cotisations chaque année
26 625
- Indépendants et employés sans employeur assujetti
488

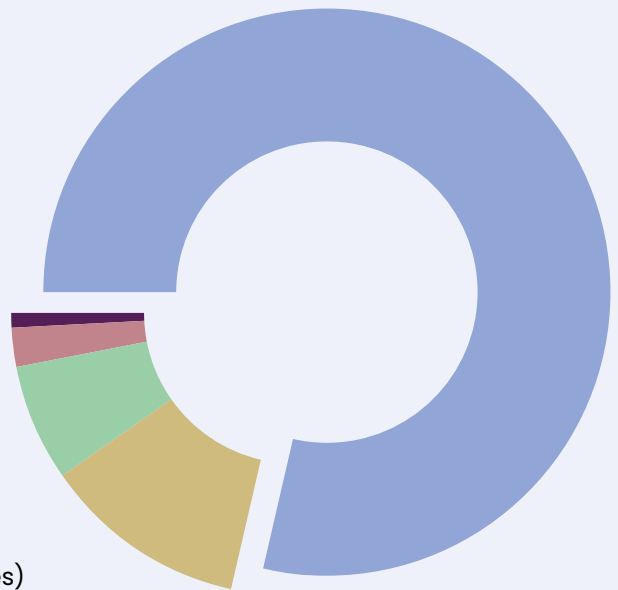
Le nombre de personnes tenues de payer des cotisations n'a pratiquement pas changé par rapport à l'exercice précédent. Le changement le plus important concerne les personnes assujetties qui ne cotisent pas chaque année (-2.3%).

Évolution sur les 5 dernières années



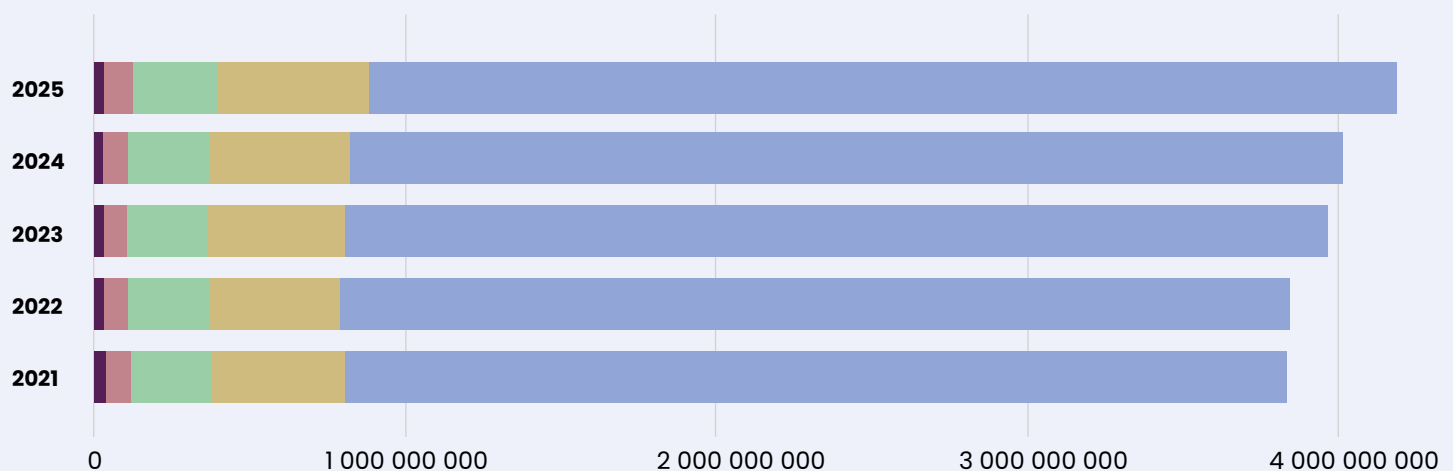
Prestations rentes, indemnités journalières et allocations familiales

Prestations en valeur absolue en CHF 4 185 369 840



La majeure partie des prestations est versée à nos assurés et assurées sous la forme de rentes mensuelles (AVS et AI). Les prestations en faveur des familles (allocations familiales) représentent une autre part importante. Par rapport à l'exercice précédent, les prestations ont augmenté modérément, à l'exception des indemnités journalières AI.

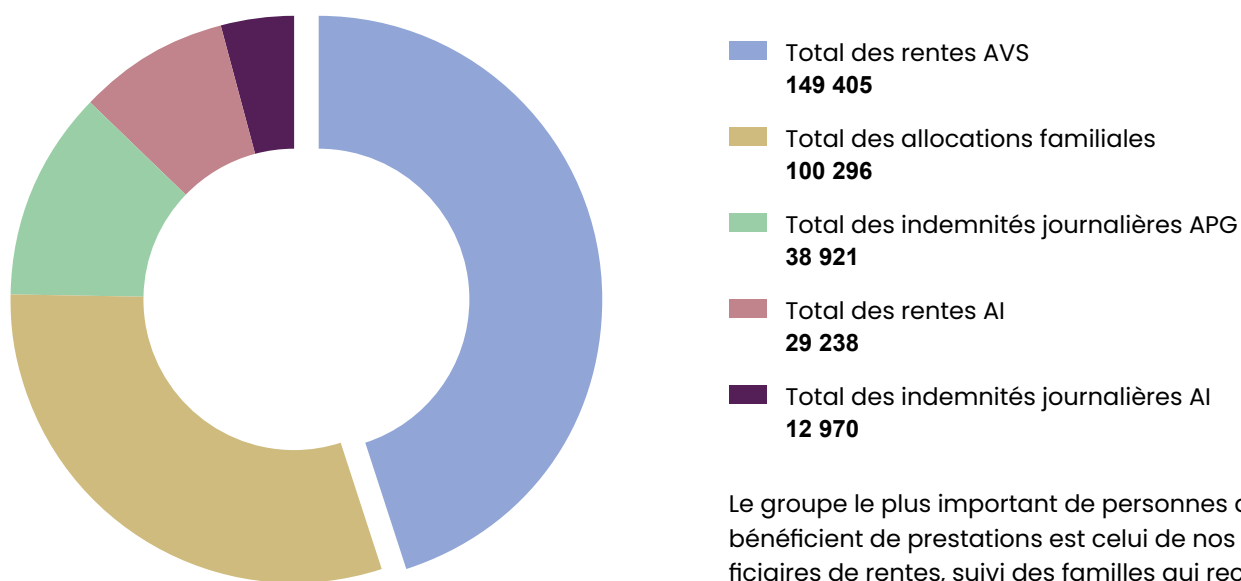
Évolution sur les 5 dernières années



Au 1^{er} janvier 2025, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a augmenté les rentes AVS/AI de 2.9%.

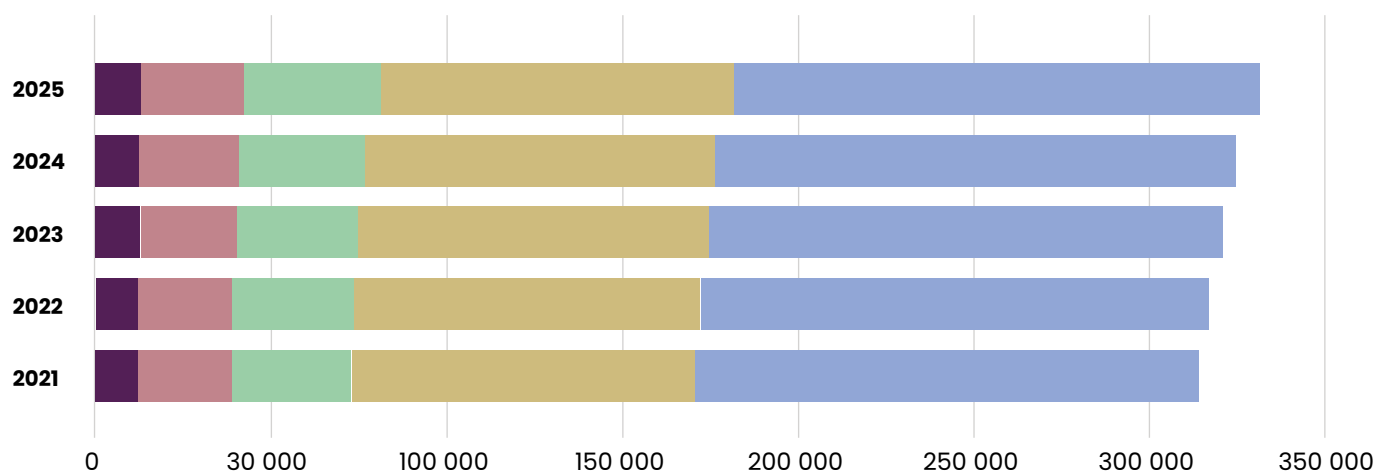
Bénéficiaires de rentes, d'indemnités journalières et d'allocations familiales percevant des prestations

Nombre absolu de bénéficiaires de prestations 330 830



Le groupe le plus important de personnes qui bénéficient de prestations est celui de nos bénéficiaires de rentes, suivi des familles qui reçoivent les prestations d'allocations familiales.

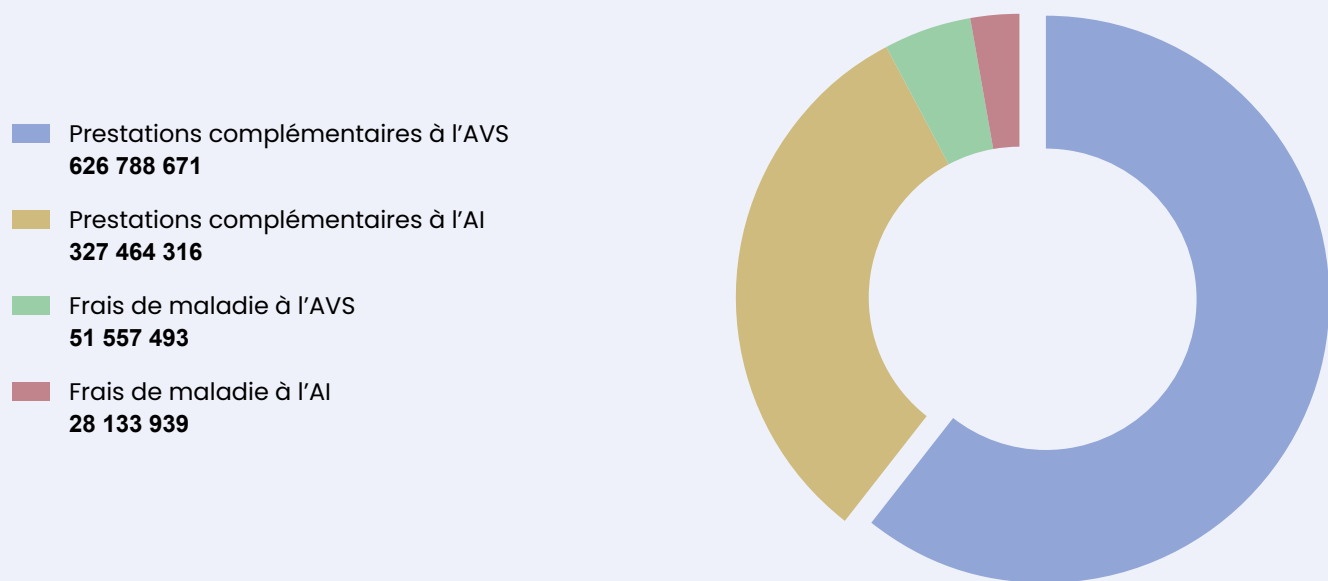
Évolution sur les 5 dernières années



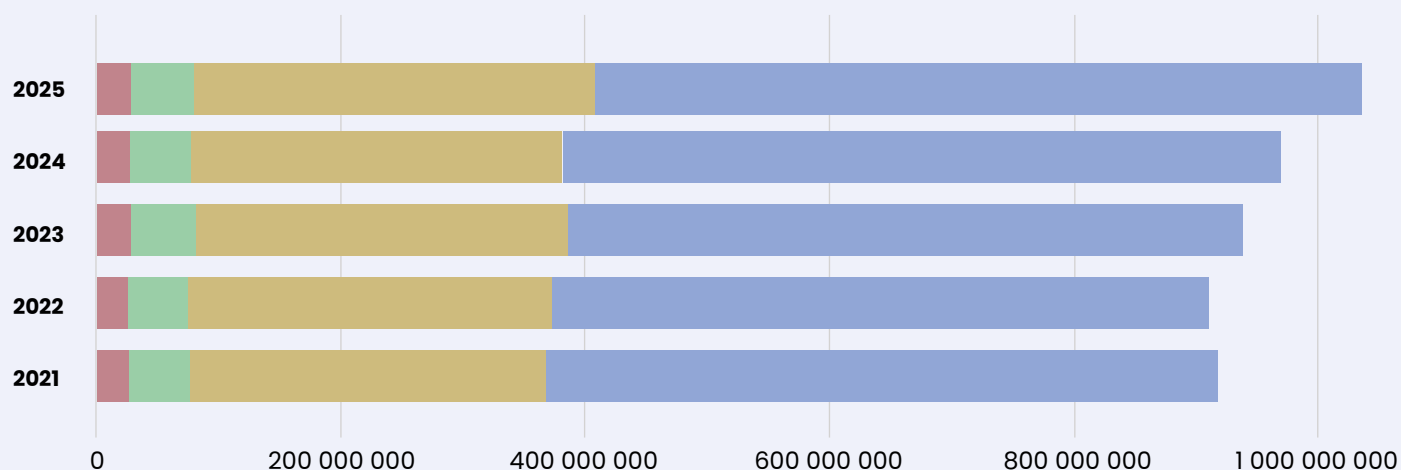
Le nombre de bénéficiaires de rentes AVS n'a cessé d'augmenter en raison de l'évolution démographique. En ce qui concerne les rentes AI, le nombre est resté stable en raison des précédentes révisions de la loi. En ce qui concerne les prestations de l'APG, il est frappant de constater qu'elles affichent une légère tendance à la hausse depuis 2020. Cela s'explique essentiellement par l'introduction du congé de paternité payé.

Prestations complémentaires, frais de maladie et d'invalidité AVS/AI

Prestations en valeur absolue en CHF 1 033 944 419



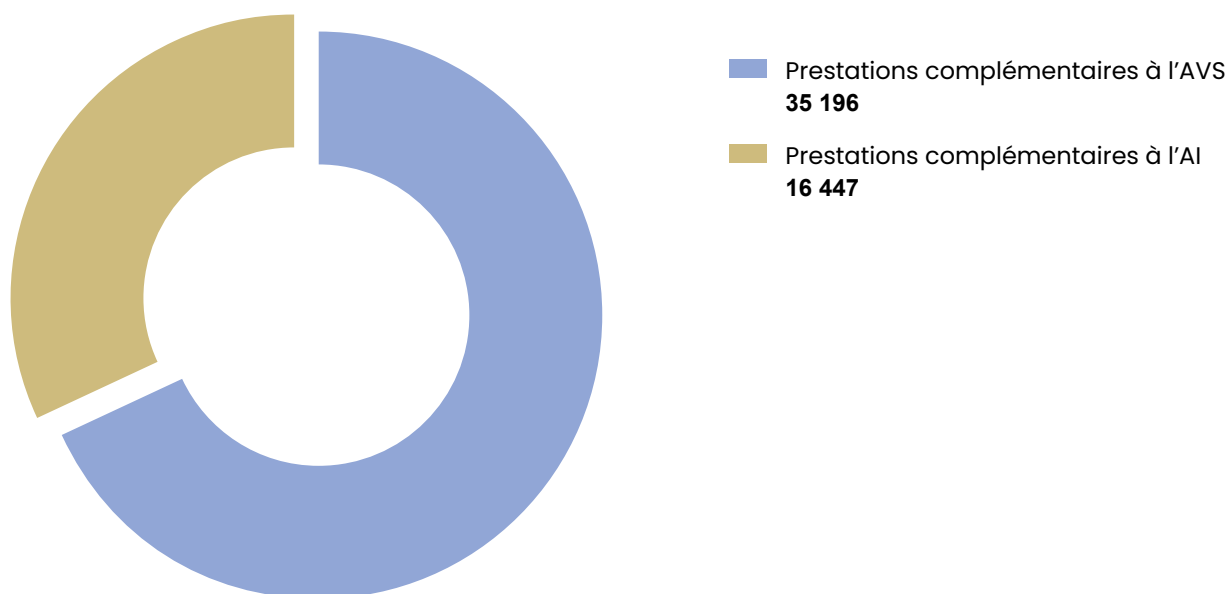
Évolution sur les 5 dernières années



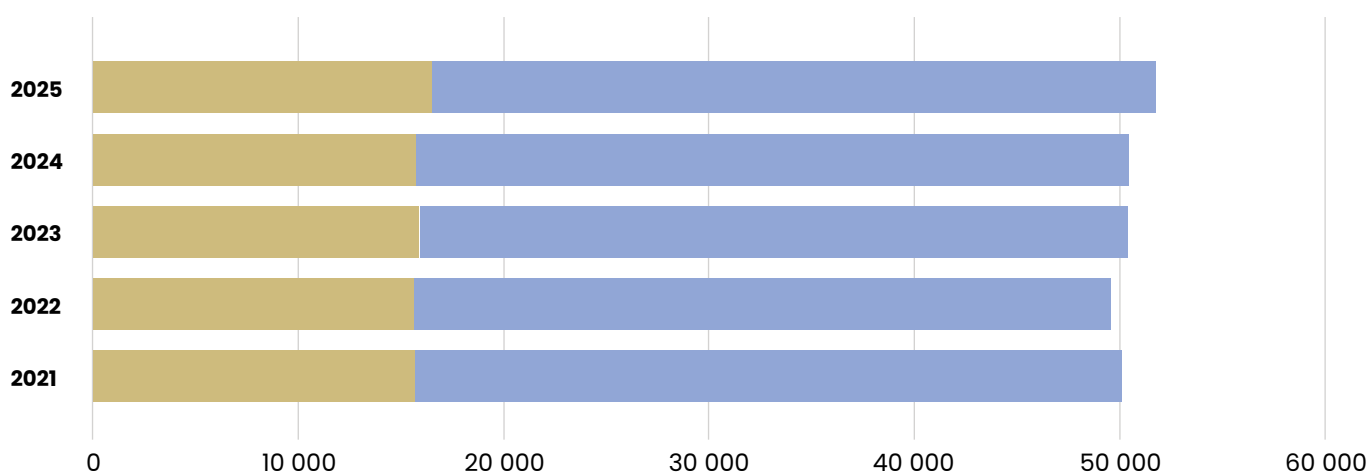
L'évolution des prestations complémentaires versées (prestations complémentaires et frais de maladie et d'invalidité annuels) montre une tendance à la hausse depuis 4 ans. Cela s'explique essentiellement par une augmentation du nombre de bénéficiaires de prestations, en particulier avec la rente de base AI, ainsi que par une hausse des facteurs intervenant dans le calcul des prestations (frais de séjour dans un home, primes pour l'assurance obligatoire des soins, etc.).

Bénéficiaires de prestations: prestations complémentaires, frais de maladie et d'invalidité AVS/AI

Nombre absolu de bénéficiaires de prestations 51 643



Évolution sur les 5 dernières années



Dans le canton de Berne, un total de 1360 personnes de plus ont perçu des PC au 31 décembre 2025 par rapport au même jour de l'exercice précédent. Cela représente une hausse de 2.7%.

Taxe/remboursement sur le CO₂

En raison des adaptations légales et de leur mise en œuvre dans les systèmes de distribution, aucune taxe sur le CO₂ n'a été remboursée en 2025. En 2026, le remboursement sera effectué pour deux ans sur la base des données salariales de l'année 2024.

2025

—

2024

8 741 742 CHF

Prestations transitoires

Les personnes qui perdent leur emploi quelques années avant leur départ à la retraite peuvent bénéficier de prestations transitoires. À la date de référence du 31 décembre 2025, 86 personnes bénéficiaient de cette prestation.

2025

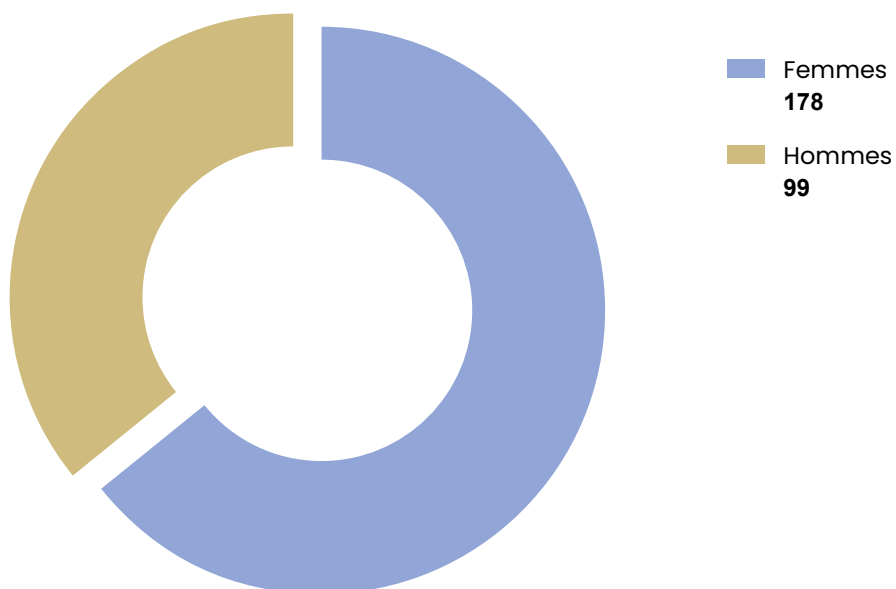
3 441 402 CHF

2024

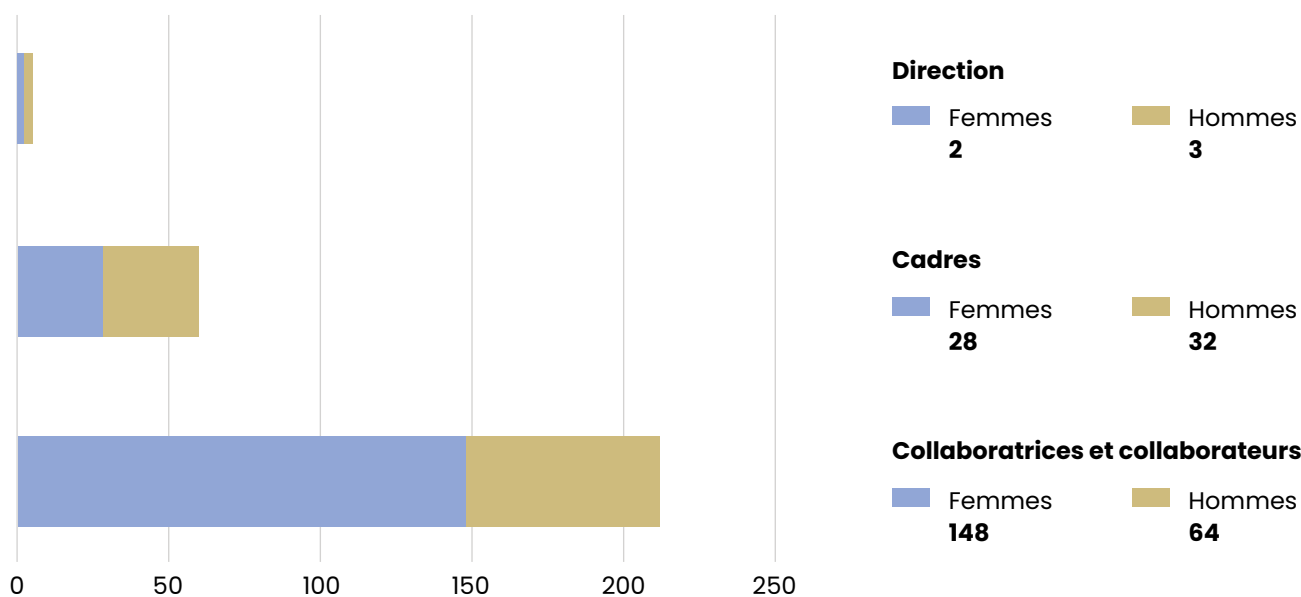
2 635 809 CHF

Chiffres clés collaboratrices et collaborateurs

Nombre total de collaboratrices et collaborateurs: 277



Niveaux hiérarchiques



Forme d'engagement

- Temps plein
155
- Temps partiel
122

Dont nombre de collaboratrices et collaborateurs avec convention de télétravail
206



Pyramide des âges



- Jusqu'à 35 ans **87**
- 36 - 54 **123**
- 55 - 65 **67**

Âge moyen
43,08

Rapport de l'organe de révision



Tel. +41 44 444 35 55
www.bdo.ch
zurich@bdo.ch

BDO AG
Schiffbaustrasse 2
8031 Zürich

An den Aufsichtsrat der
Ausgleichskasse des Kantons Bern
Chutzenstrasse 10
3007 Bern

Zürich, 11. März 2026

Revision AHV/IV/EO/EL/ÜL/FL 2025

Sehr geehrte Damen und Herren

Gestützt auf Art. 68 AHVG sowie Artikel 160 Abs. 2 und Art. 169 AHVV hat das Bundesamt für Sozialversicherungen BSV Weisungen für die Revision der AHV-Ausgleichskassen (WRAK) erlassen. Umfang und Gegenstand der Revision ergeben sich aus diesen Weisungen.

Vom 23. Juni bis 4. Juli 2025 sowie zwischen dem 16. und 20. Februar 2026 haben wir die Haupt- und die Abschlussrevision AHV/IV/EO/EL/ÜL/FL bei der Ausgleichskasse des Kantons Bern vorgenommen. Über das Ergebnis unserer Arbeiten erstatten wir den zuständigen Stellen weisungsgemäss Bericht. Der Bericht über die Hauptrevision datiert vom 4. September 2025 und der Bericht über die Abschlussrevision datiert vom 11. März 2026.

Ferner haben wir im Rahmen unserer Prüfungen ebenfalls die Jahresrechnung der Familienausgleichskasse des Kantons Bern geprüft und separat darüber Bericht erstattet.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, die Massnahmen seitens der Ausgleichskasse zur Einhaltung von gesetzlichen Bestimmungen erfordern.

Freundliche Grüsse

BDO AG

Matthias Hildebrandt

Zugelassener Revisionsexperte

Rico Zindel

Leitender Revisor

Zugelassener Revisionsexperte

«Le projet apporte un traitement automatisé des cas favorables. Mais les cas qui restent et que nous devons traiter sont d'autant plus complexes.»





AUSGLEICHSKASSE DES KANTONS BERN
CAISSE DE COMPENSATION DU CANTON DE BERNE

Éditeur

Caisse de compensation du canton de Berne
Chutzenstrasse 10, 3007 Berne
T +41 31 379 79 79
info@akbern.ch
www.akbern.ch

Responsabilité du projet

Caisse de compensation du canton de Berne,
Marion Ebinger

Conception et programmation, analogique et numérique

Fruitcake Communications AG, Münsingen

Photographie

Alexander Jaquemet, Cerlier
Page 7: Phil Wenger, Steffisburg

Impression

Ediprim SA, Bienne

Tirage

500 exemplaires en allemand
200 exemplaires en français

Le rapport annuel 2025 paraît sous forme analogique et numérique, en allemand et en français. La version analogique allemande fait foi.

Caisse de compensation du canton de Berne, 2026

Rapport annuel numérique

Pour en savoir plus:
akbern-jahresbericht.ch/fr/

